



Mars 2022

## ACTUALITÉ – C.G.O.S

### Prestation Exceptionnelle – Garde d'enfant COVID-19

Vous avez supporté des frais de garde d'enfant liés à la crise sanitaire Covid-19, au cours de l'année 2021 ou 2022 : le C.G.O.S souhaite vous aider avec une prestation exceptionnelle Garde d'enfant Covid-19.



#### Pour qui ?

Cette prestation est destinée aux agents en activité ayant un ou des enfant (s) à charge fiscale ou en résidence alternée, jusqu'au 11 ans de l'enfant.

Pour les couples hospitaliers, une seule prestation est versée par enfant.

Les retraités ne peuvent pas bénéficier de cette prestation.

Le Dossier CGOS 2022 doit être transmis.

#### Comment en bénéficier ?

Le formulaire est à télécharger depuis votre Espace agent « prestations et formulaires ».

Vous devez y indiquer les difficultés que vous avez rencontrées en 2021 ou en 2022 pour la garde de votre enfant en raison de la crise, et en préciser le coût. Aucun justificatif ni facture n'est à fournir.